



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0294

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Galliano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beauteemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0294**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme Jeunes ambassadeurs a été créé en 1999 à l'initiative de dirigeants d'entreprises aidés par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et en partenariat avec les 4 grandes écoles du pôle économique nord-ouest de Lyon, l'Agence pour le développement économique de la région Lyonnaise (ADERLY), l'Office de tourisme de Lyon et les transports en commun lyonnais.

En 2005, ce programme a été confié à l'Association jeunes ambassadeurs, qui est une association loi 1901, dont le siège social se situe place de la Bourse, Lyon 2°, et qui a pour objectif de permettre aux étudiants étrangers de découvrir le tissu économique et le potentiel scientifique régional, ainsi que la diversité de l'offre culturelle par le biais du parrainage d'un cadre ou d'un dirigeant d'entreprise. En contrepartie, les étudiants inscrits dans le programme Jeunes ambassadeurs apportent aux entreprises lyonnaises leurs réseaux de contacts dans leurs pays d'origine.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon a identifié l'université comme une priorité stratégique : la qualité et l'intensité des partenariats entre sphère économique et milieux académiques constituent, en effet, un levier essentiel pour le développement de la métropole lyonnaise.

2 enjeux majeurs ont ainsi été identifiés :

- positionner l'université dans le dynamisme entrepreneurial de la métropole et le transfert de technologies, afin de mieux connecter l'université aux milieux économiques par des actions visant, entre autres, au développement de l'esprit d'entreprendre,

- soutenir le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur aujourd'hui devenu la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) - Université de Lyon pour former une université de dimension internationale. Cela se traduit par la valorisation de l'appellation université de Lyon sur la scène internationale, en structurant une offre de formation attractive et en offrant un accueil performant aux chercheurs français et étrangers.

Le programme développé par l'association Jeunes ambassadeurs s'inscrit dans cette démarche, c'est pourquoi la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association Jeunes ambassadeurs pour l'année 2014.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par délibération n° 2013-3930 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2013.

Au cours de l'année 2013, l'association Jeunes ambassadeurs a mené un programme d'actions en adéquation avec ses objectifs :

- stabilité du nombre de binômes étudiants/entreprises et de la représentation des établissements d'enseignement supérieurs. C'est ainsi que 146 étudiants étrangers venus de 36 pays ont été sélectionnés pour intégrer le programme Jeunes ambassadeurs. Ces étudiants préparaient tous un master ou un doctorat au sein des plus grandes écoles et universités membres du programme,
- animation par le biais du site web et des réseaux sociaux du réseau international baptisé JA4Ever qui regroupe l'ensemble des étudiants ayant participé au programme Jeunes ambassadeurs mais également les entreprises, collectivités et établissements d'enseignement supérieur rhônalpins partenaires,
- animation du site internet par la mise en ligne d'actualités économiques et culturelles, d'informations sur l'avancée des projets portés par les jeunes ambassadeurs et de propositions de stages pour les étudiants,
- développement des actions d'animation et de suivi du réseau international : diffusion de la lettre d'information économique de la Communauté urbaine et de la lettre d'information "OnlyLyon", portant sur l'actualité économique et internationale de l'ensemble des partenaires économiques,
- poursuite du rapprochement avec le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) dans le cadre de la politique d'accueil international,
- animation d'un stand pour la première fois aux Fêtes consulaires de Lyon qui s'est déroulée les 8 et 9 juin 2013,
- organisation à l'Hôtel de ville de Lyon le 13 juin 2013, d'une conférence-débat sur le thème "Rechercher l'excellence par la coopération internationale", à laquelle ont assisté près de 200 personnes dont principalement des étudiants et des représentants du monde économique.

c) - Bilan

D'abord exclusivement lyonnais, le dispositif a essaimé en 2003 à Saint Etienne, avec la mise en place d'une antenne locale. Depuis la création du programme, il y a 15 ans, ce sont donc plus de 1 650 étudiants issus de 88 pays différents qui ont adhéré au réseau des Jeunes ambassadeurs qui regroupe désormais plus de 300 entreprises, institutions et organismes.

Le programme Jeunes ambassadeurs répond ainsi à plusieurs objectifs :

- dynamiser le rayonnement international de l'agglomération lyonnaise,
- créer un réseau de pointe pour les relations internationales des entreprises du tissu économique local,
- créer des liens de qualité, durables entre les étudiants étrangers de haut niveau et les dirigeants d'entreprises,
- favoriser les partenariats internationaux à venir des entreprises de la région lyonnaise et stéphanoise.

Les activités de l'Association jeunes ambassadeurs répondent aux objectifs de la Communauté urbaine dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment sur le volet international, et contribuent au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération lyonnaise.

Aussi, afin de permettre à l'Association jeunes ambassadeurs de poursuivre son programme d'actions, la Communauté urbaine souhaite renouveler son engagement pour l'année 2014.

d) - Programme d'actions pour l'année 2014 et plan de financement prévisionnel

Les principales orientations du programme 2014 sont les suivantes :

- animation et développement du réseau JA4Ever par la création d'une base de données, la mise en place de relais à travers le monde et la participation des membres du réseau aux événements internationaux des partenaires (ADERLY, Entreprise Rhône-Alpes international (ERA), les Conseillers du commerce extérieur pour la France (CCEF), etc.),
- animation d'un stand lors des Fêtes consulaires afin de présenter le programme Jeunes ambassadeurs,
- animation du "Club des parrains-entrepreneurs",
- mise en place d'un planning événementiel avec le lancement de nouveaux événements (visites de sites industriels, etc.),
- animation du site internet par la mise en ligne d'actualités économiques et culturelles, d'informations sur l'avancée des projets portés par les jeunes ambassadeurs et de propositions de stages pour les étudiants,

- organisation de rencontres avec les représentants des établissements d'enseignement supérieur pour leur présenter les évolutions et les perspectives du programme Jeunes ambassadeurs,

- organisation de la soirée de gala et de remise des trophées sous la bannière OnlyLyon, avec diffusion d'outils de communication expliquant la démarche.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Salaires et charges	66 500	Subvention Région Rhône-Alpes	18 000
Frais divers de fonctionnement	7 190	Subvention Communauté urbaine de Lyon	18 000
Honoraires comptables et juridiques	2 000	Subvention Département du Rhône	3 000
Grands événements annuels	31 370	Partenariat Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	5 000
Planning de visites et découvertes	3 000	Subvention Communauté d'agglomération Saint Etienne Métropole	5 000
Club des parrains-entrepreneurs	1 500	Subvention Département de la Loire	5 000
Communication (site web, édition)	1 600	Subvention Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Etienne Montbrison	5 000
Impôts, taxes et versements assimilés	840	Subvention Ville de Grenoble	5 000
		Subvention Gaz électricité de Grenoble	3 000
		Autres subventions	2 000
		Subvention Grenoble Alpes Métropole	5 000
		Total subventions	74 000
		Cotisation entreprises	24 000
		Cotisations établissements d'enseignement supérieur	16 000
		Total cotisations des membres	40 000
Total	114 000	Total	114 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € pour l'année 2014, au profit de l'Association jeunes ambassadeurs dans le cadre du programme d'actions 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'Association jeunes ambassadeurs dans le cadre de son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association jeunes ambassadeurs définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° OP02O2029.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.